



## Compte rendu de la commission « Assainissement » du 15 mai 2008

Le jeudi quinze mai deux milles huit à quatorze heures, la commission « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie salle Peyrefitte à La Ferté Gaucher, sous la direction du président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 28 avril 2008

Membre de la commission « Assainissement »	Présents	Excusés	Absents
<b>M. REVOILE Roger</b> , Président du SAGE des Deux Morin	X		
<b>Mme DE BELLEFON Monique</b> , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
<b>Mme ROUSSEAU Cécile</b> , Représentante de la MISE de Seine et Marne	X		
<b>Mme PINON Marie-Pierre</b> , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne	X		
<b>M. DENIZOT Jean-Georges</b> , Vice Président du SAGE, Président de la commission « assainissement », Maire de St Cyr sur Morin		X	
<b>Mme ESCUYER Elisabeth</b> , Représentante de l'association Seine et Marnaise pour la sauvegarde de la nature			X
<b>Mme LICKEL Marie Françoise</b> Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie direction Vallées de Marne		X	
<b>Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise</b> , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
<b>Mme DERIVIERE Emilie</b> , Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France			X
<b>M. CHOPIN Franck</b> , Représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne			X
<b>M. AUBIN Cédric</b> , Représentant de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais		X	
<b>M. SERENO Julien</b> , Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France		X	
<b>M. PINON GUERIN</b> , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne		X	
<b>M. BARNAY Olivier</b> , Représentant de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne			X
<b>M. GUERIN Nicolas</b> , Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne		X	
<b>M. BAHERS Jean Marie</b> , Représentant du SATESE 77		X	

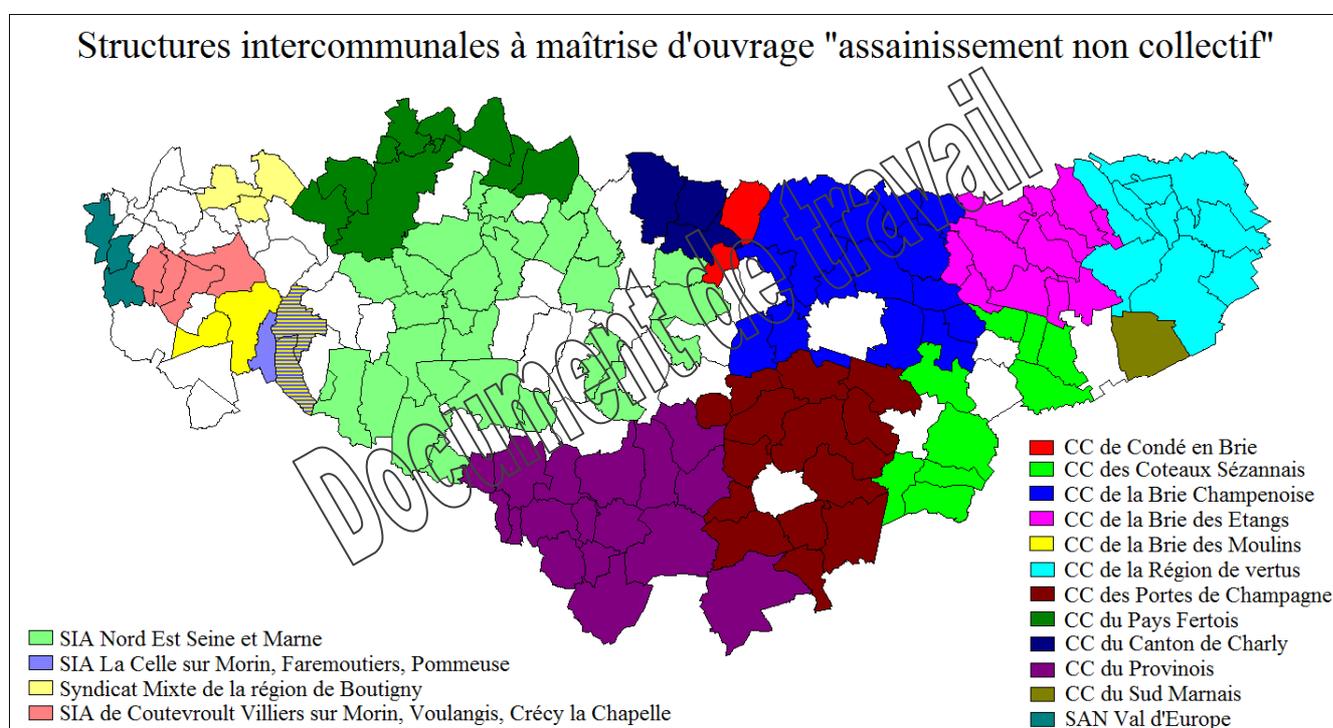
Personnes invitées	Présents	Excusés	Absents
<b>Mme VEYRIRAS</b> , Représentante de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins et du SIA de La Celle sur Morin, Faremoutiers, pommeuse	X		
<b>M. FRIQUOT Pascal</b> , Vice-président de la Communauté de Communes de la Région de Vertus	X		
<b>M. AMON Gérard</b> , Président de la Communauté de Communes des Portes de Champagne	X		
<b>Mme BELDENT Jeannine</b> , Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois			X
<b>M. JACOB Christian</b> , Président de la Communauté de Communes du Provinois			X

<b>M. BALCOU Jean-Paul</b> , Président du SAN Val d'Europe			X
<b>M. BONNOTTE Philippe</b> , Président de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais			X
<b>M. BEAUFORT</b> , Président du SIANE			X
<b>M.</b> , Président du SIA Couilly Pont aux Dames/St Germain sur Morin			X
<b>M.</b> , Président du SIA Quincy Voisins/Mareuil les Meaux/Condé Ste Libiaire			X
<b>M.</b> , Président du SIA Chauffry/ St Rémy de la Vanne/ St Siméon			X
<b>M. HUYGHE Jean-Marc</b> , Président du SIA Coutevroult/Crécy la Chapelle/Villiers sur Morin/Voulangis		X	
<b>M.</b> , Président du SIVOM de Boutigny			X

### Ordre du jour :

- 1 – Présentation des premiers éléments concernant l'assainissement sur le territoire du SAGE
- 2 – Discussion

### 1 – Présentation des premiers éléments concernant l'assainissement sur le territoire du SAGE



**Carte 1 : Structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage « assainissement non collectif »**

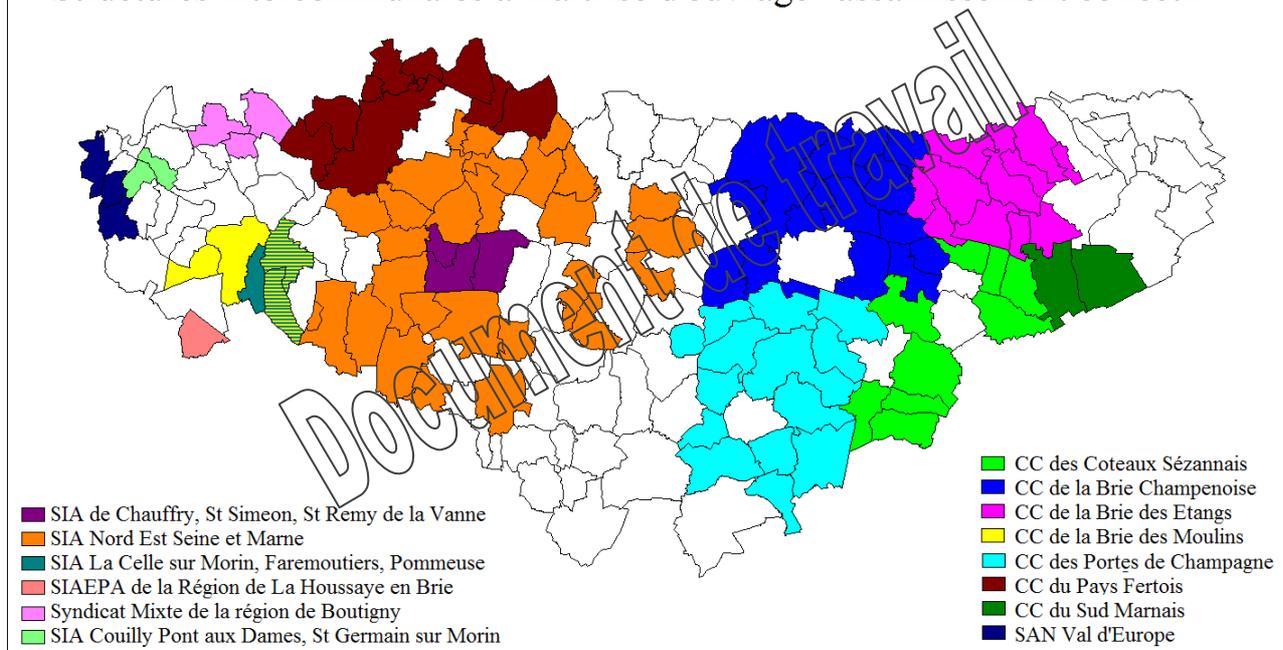
Sur le territoire du SAGE, 12 communautés de communes assurent la maîtrise d'ouvrage « assainissement non collectif » (Communautés de Communes de Condé en Brie, du Canton de Charly, des Coteaux Sézannais, de la Brie Champenoise, de la Brie des Etangs, de la Région de Vertus, des Portes de Champagne, du Pays Fertois, de la Brie des Moulins, du Provenoïis, du Sud Marnais et le SAN Val d'Europe). Celles-ci regroupent 94 communes, soit 53% des communes du SAGE.

40 communes ont cédées la gestion de l'assainissement non collectif à un syndicat d'assainissement. Ceux-ci sont au nombre de 4 (SIA Coutevroult/Villiers sur Morin/Voulangis/Crécy la Chapelle, SIA La Celle sur Morin/Faremoutiers/Pommeuse, SIA du Nord Est Seine et Marne (SIANE) et le Syndicat Mixte de Boutigny).

43 communes, soit 24% des communes du SAGE, gèrent elle-même l'assainissement non collectif.

Les communes de Faremoutiers et Pommeuse appartiennent à la fois à la Communauté de Communes de la Brie des Moulins et au SIA de La Celle sur Morin/Faremoutiers/Pommeuse qui ont tous les deux la compétence assainissement non collectif. Ces deux communes sont représentées en hachuré sur la carte.

## Structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage "assainissement collectif"

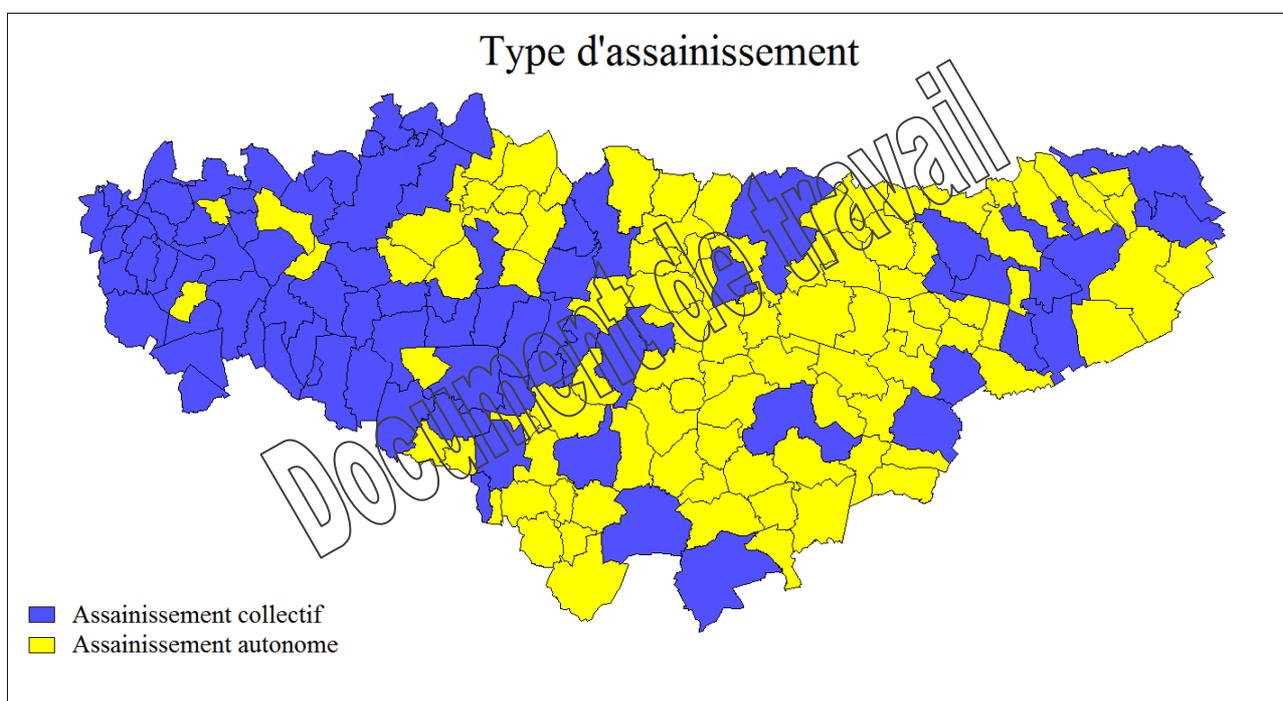


**Carte 2 : Structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage « assainissement collectif »**

Sur les 12 communautés de communes assurant la maîtrise d'ouvrage assainissement non collectif, 8 d'entre elles assurent également la gestion de l'assainissement collectif (Communautés de communes des Coteaux Sézannais, de la Brie Champenoise, de la Brie des Etangs, des Portes de Champagne, du Pays Fertois, de la Brie des Moulins, du Sud Marnais et le SAN Val d'Europe).

6 syndicats d'assainissement collectif sont présents sur le territoire du SAGE (SIA de Chauffry/St Siméon/St Rémy de la Vanne, SIANE, SIA Couilly Pont aux Dames/St Germain sur Morin, SIA La Celle sur Morin/Faremoutiers/Pommeuse, Syndicat Mixte de Boutigny et le SIAEPA de la Région de Houssaye en Brie). Ces syndicats regroupent 41 communes soit 23 % des communes du SAGE.

On remarquera le cas particuliers de Faremoutiers et Pommeuse.

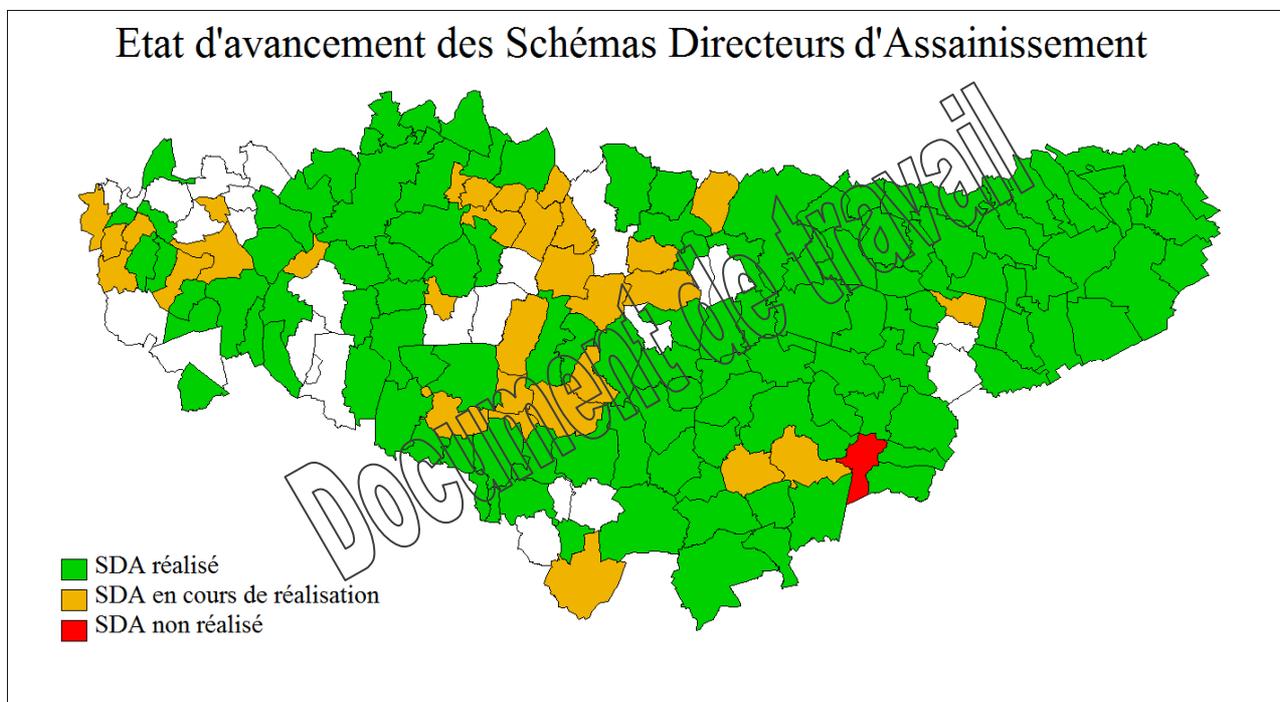


**Carte 3 : Type d'assainissement**

Sur le territoire du SAGE, pour 53 % des communes la totalité des logements possède un système d'assainissement non collectif, et 43 % des communes sont assainies de manière collective. On remarque que l'assainissement collectif est prédominant en Seine et Marne.

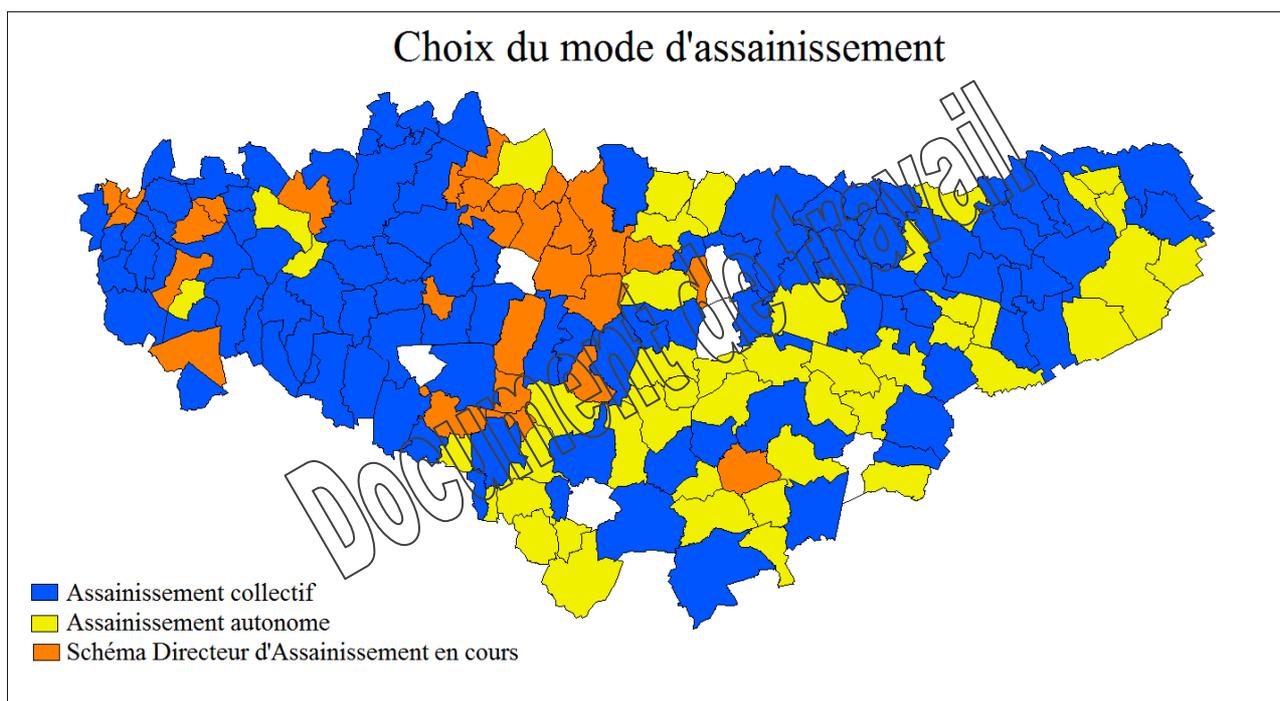
		Marne	Seine et Marne	Aisne	Total
Assainissement non collectif	Nb de communes	51	37	5	93
	% de communes	76%	36%	100%	53%
Assainissement collectif	Nb de communes	16	66	0	82
	% de communes	24%	64%	0%	47%
Total		67	103	5	175

**Tableau 1** : Type d'assainissement par département



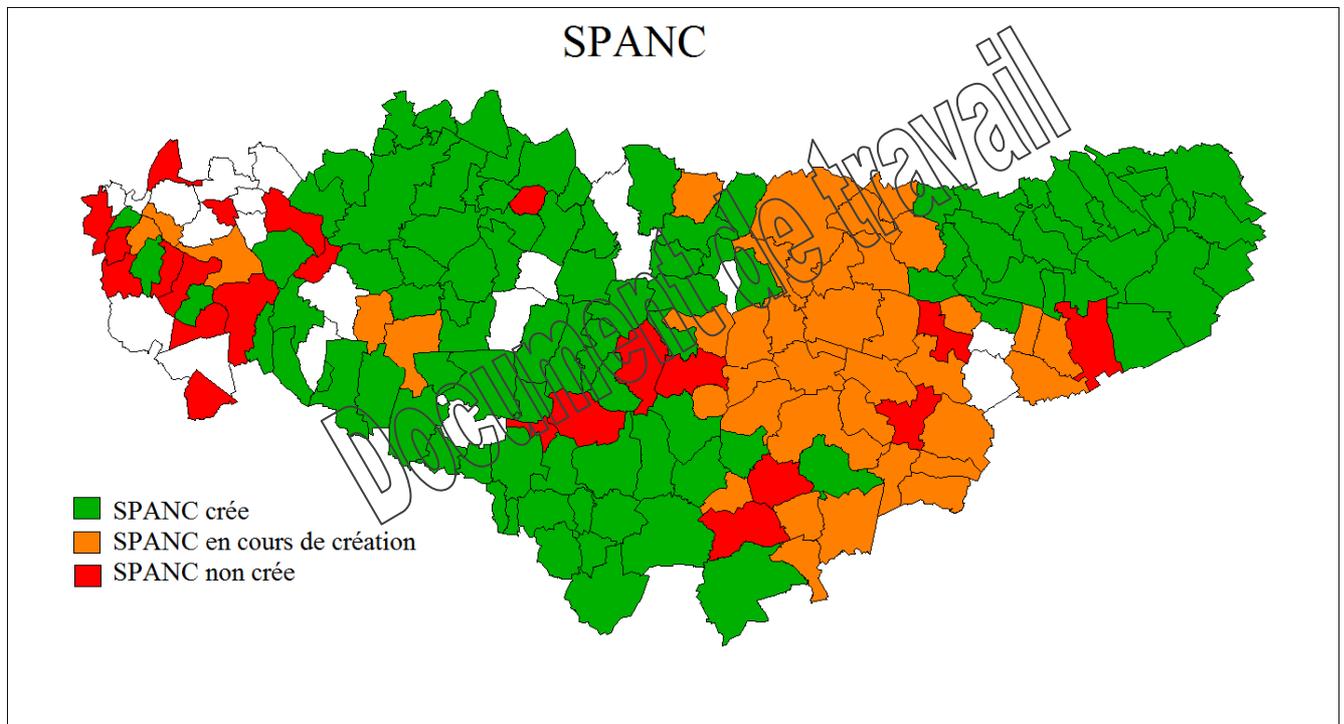
**Carte 3** : Etat d'avancement des schémas directeurs d'assainissement

Dans l'état actuel des connaissances, 66% des communes ont réalisé leur schéma directeur d'assainissement et pour 18% des communes celui-ci est en cours de réalisation. Il est à noter que la commune du Meix St Epoing qui vient d'intégrer la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais devrait commencer le sien en 2008.



**Carte 4** : Choix du mode d'assainissement suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement

Le nombre de station d'épuration devrait se développer dans les années à venir du fait que de nombreuses communes ont opté pour un assainissement collectif. Dans l'état actuel des connaissances, sur les 175 communes du SAGE, seule 46 communes resteront en assainissement non collectif. Ces chiffres ne prenant pas en compte les 28 communes pour lesquelles le SDA est en cours de réalisation.



**Carte 5 : Le service public d'assainissement non collectif**

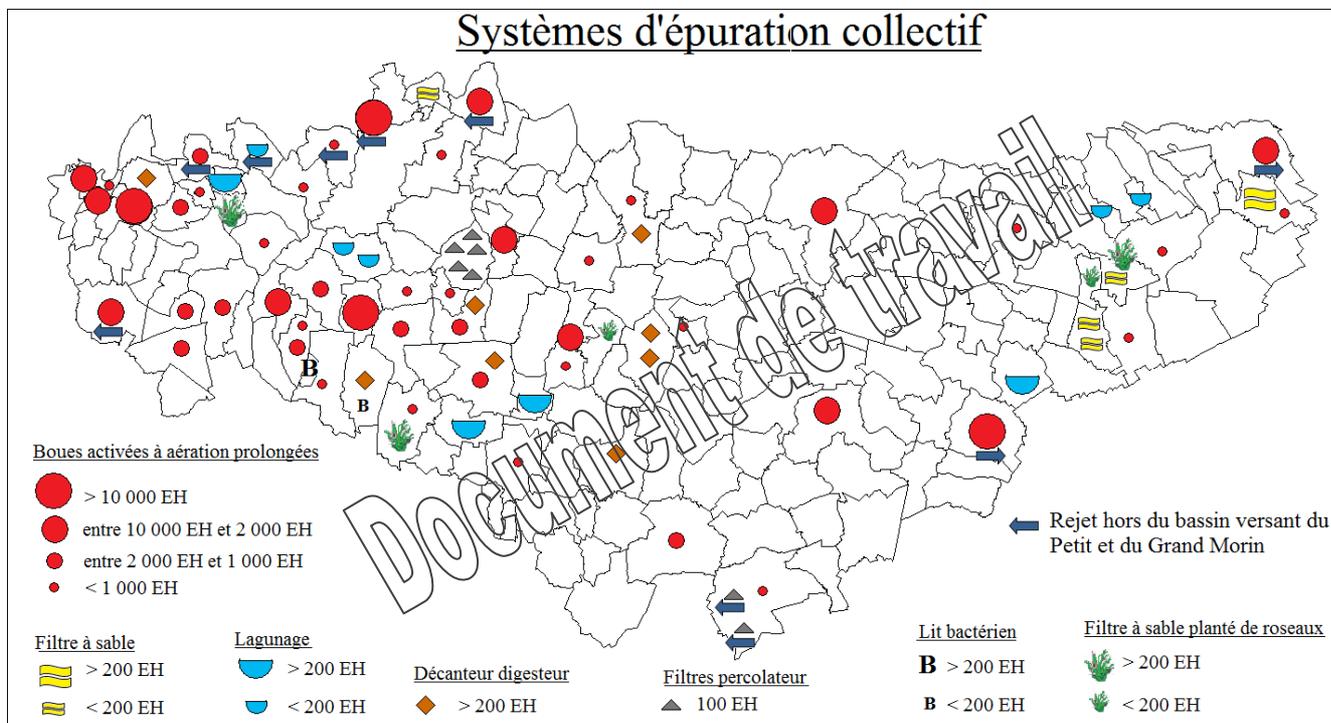
Dans l'état actuel des connaissances, 54% des communes possèdent un service public d'assainissement non collectif (SPANC), 12% n'en possèdent pas et pour 22% celui-ci est en cours de création.

Il est à noter que tous les SPANC ont pour rôle de contrôler les dispositifs neufs d'assainissement non collectif et de faire un diagnostic des dispositifs existants. Seul le SIA de Coutevroult, Crécy la Chapelle, Voulangis et Villiers sur Morin propose l'entretien et la restauration de ses systèmes à la demande des intéressés.

Pour la plupart des structures ayant mis en place un SPANC, le contrôle des dispositifs d'assainissement lors de constructions neuves et lors de ventes immobilières est déjà effectué. Il est à noter que bien que les Communautés de Communes de la Brie Champenoise et des Coteaux Sézannais sont en phase de création d'un SPANC, elles effectuent déjà ces contrôles.

Le contrôle des dispositifs existants est en cours pour les communes appartenant au SIANE, au SIA La Celle sur Morin/Faremoutiers/Pommeuse et aux Communautés de Communes du Pays Fertois, du Provinois et du Canton de Charly. La mise en place de ce contrôle est prévue en 2008 pour la Communauté de Communes de la Région de Vertus.

A ce jour, le diagnostic est terminé pour 14 communes (Mœurs Verdey, Aulnoy, Beauthiel, Boisdon, Choisy en Brie, Coulommès, Dagny, Doue, Jouy sur Morin, Meilleray, Rebais, St Denis les Rebais, St Germain sous Doue et St Martin des Champs)



**Carte 6 : Les systèmes d'assainissement collectifs**

Sur le territoire du SAGE on compte 81 systèmes d'assainissement collectif.

	Marne	Seine et Marne	Aisne	Total
Boues activées	8	37	0	46
Décanteur digesteur	0	8	0	8
Lagunage	3	6	0	9
Filtre à sable	4	1	0	5
Filtre plantés de roseaux	2	3	0	5
Lit bactérien	0	2	0	2
Filtre percolateur	0	7	0	5
Total	17	64	0	81

**Tableau 2 : systèmes d'assainissement collectif par genre et par département**

Les stations à boues activées sont les plus nombreuses sur le territoire. 4 de ces stations ont une capacité supérieure à 10 000 EH (Coulommiers, Couilly Pont aux Dames, Sézanne et Sept Sorts). Il faut noter que les stations de Sept Sorts et Sézanne rejettent leurs effluents en dehors du bassin versant des deux Morin. On compte également 11 stations de plus de 2 000 EH (Vertus, Montmirail, Esternay, la Ferté Gaucher, Montry, Jouy sur Morin, Saacy sur Marne, Rebais, Pommeuse, Villeneuve le Comte, Esbly). Parmi ces stations, celles de Villeneuve le Comte, Saacy sur Marne et Vertus rejettent leurs effluents en dehors du bassin versant des deux Morin.

Au total, 10 stations rejettent leurs effluents en dehors du bassin versant des deux Morin dont 5 de plus de 2 000 EH.

Concernant les réseaux d'eaux usées, 35 stations possèdent un réseau séparatif, 21 stations un réseau unitaire et 25 stations un réseau mixte.

Les boues d'épuration produites sur le territoire du SAGE sont valorisées par épandage agricole à 74%. Certaines stations ne possédant pas de systèmes de traitement des boues, les boues brutes sont acheminées vers d'autres stations afin d'être « traitées » avant d'être épandues. Ainsi la station de Choisy en Brie reçoit les boues des STEP de Champbonnois et Saints, celle de Provins reçoit les boues de Villiers St Georges, la STEP de Bury reçoit celle de Pommeuse et Vaucourtois et la station de Sept-Sorts celles de Pierre Levée. Les boues de Meilleray et Jouy sur Morin sont acheminées au centre de compostage de Cerneux.

14% des boues sont stockées au niveau des lagunes et des filtres à sable plantés de roseaux et 11% sont acheminées vers un centre d'enfouissement.

	Nb de STEP	% de STEP
Valorisation agricole	34 STEP	54%
retraitement avant valorisation agricole	11 STEP	17%
Compostage	2 STEP	3%
Centre d'enfouissement	7 STEP	11%
stockage	9 STEP	14%

} 74%

**Tableau 3** : devenir des boues d'épuration

## **2 – Discussion**

Il a été fait remarquer qu'il serait intéressant de connaître quelles stations d'épuration sont gérées en régie et lesquelles sont gérées par une direction de service public.

Concernant le fonctionnement des stations de plus de 2000 EH, les MISE devraient avoir plus d'informations d'ici la fin de l'année.

Il serait intéressant de connaître le type de pollution engendré par les différents secteurs d'activités présent sur le territoire et connaître les entreprises qui rejettent leurs eaux usées dans le système d'épuration domestique.

Ne pas oublier de traiter de l'eau pluviale.